



MICROFICHE N°

33746

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

REPUBLIQUE TUNISIENNE
Office National de l'Huile
Projet de Développement
Rural Intégré des Zones
à Vocation Oleicole
FAO/SIDA TUN 2

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX PERSPECTIVES
DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR OLÉICOLE
DURANT LA QUINZIÈME 1973-1976

1972

1. Situation actuelle

- Plantations : 1.242.000 hectares
52.000.000 d'oliviers
dont - 21 % très jeunes (moins de 10 ans)
27 % jeunes (entre 10 et 20 ans)
45 % adultes
7 % vieux
- Production : année de référence 1972 (moyenne pondérée
pour 25 campagnes) 507.000 tonnes olives
106.000 tonnes huile)

2. Objectifs

- Plantations : créations nouvelles : 10.000 ha (8.000 bord - 2.000 Centre
et Sud) soit 300.000
plants olives à huile et 100.000
olives de table
arrachage : 6.000 ha
régénération : 2.700 ha
- Production : 650.000 tonnes olives
130.000 tonnes huile
soit un accroissement de l'ordre de 30 % en quatre ans.

3. Ressources - emplois en 1976

unité = tonne

	Produ- ction	Importa- tion	Total ressources ou emplois	Exporta- tion	Consommation inté- rieure	Stock final
Olives à huile	130.000	48.000	178.000	90.000	79.700	8.300
Olives de table	8.000	-	8.000	2.400	5.600	-

4. Politique du secteur

- Production :

- Caractéristiques principales de la décennie écoulée :
 - . effort considérable en matière de nouvelles plantations (13 millions d'arbres),
 - . mauvais entretien des plantations,
 - . vieillissement des plantations (gouvernorat de Sousse notamment).
- Mesures proposées :
 - . réduction du programme de plantations nouvelles (10.000 ha),
 - . remise en état des jeunes plantations,
 - . régénération des vieilles plantations et reconversion des plantations situées dans des zones non oléicoles.
- Moyens d'ordre technique à mettre en oeuvre
 - . renforcement de la recherche oléicole,
 - . renforcement de l'encadrement, de la vulgarisation et de la formation professionnelle, notamment grâce aux moyens du Projet FAO-SIDA-TUN 2,
 - . intensification de l'emploi des engrais dans les zones favorables,
 - . intensification de la protection phytosanitaire.
- Moyens d'ordre économique et financier à mettre en oeuvre
 - . institution d'une prime d'arrachage pour les plantations sénescentes,
 - . création d'un Fonds de développement de l'oléiculture rattaché à l'O.N.H., alimenté par les excédents de commercialisation des huiles, le Fonds de soutien oléicole et le Fonds de roulement du Projet FAO-SIDA-TUN 2.

- Transformation et conserverie d'olives

- Caractéristiques du secteur

- . vétusté et mauvais état du matériel des huileries,
- . sous-équipement en huileries dans certaines régions (en particulier Nord),
- . mauvais stockage des olives,
- . insuffisance de l'équipement pour l'extraction des huiles de grignon,
- . équipement périmé des raffineries,
- . sous-équipement dans le domaine de la conserverie des olives de table.

- Moyens à mettre en oeuvre

- remise en état et modernisation des huileries,
- réaménagement des usines d'extraction d'huile de grignon afin de permettre l'utilisation de solvants répondant aux normes de la réglementation internationale (CODEX),
- modernisation des raffineries,
- encouragement à la création de conserveries d'olives de table.

- Commercialisation

Compte tenu du fait que la conjoncture internationale est favorable à la Tunisie (fléchissement de la production dans les pays producteurs - conservateurs et augmentation de la consommation mondiale d'huile d'olive):

- élimination du monopole des exportations entre les mains de l'O.N.H.,
- prospection de marchés nouveaux,
- maintien du courant exportation huile d'olives et importation huile de grignons.

5. Mesures d'ordre juridique et structurel

La politique oléicole telle que définie ci-dessus sera renforcée par une série de mesures d'ordre juridique et structurel.

Ces mesures peuvent être résumées comme suit :

- Apurement de la situation juridique des jeunes plantations sur les terres appartenant à des collectivités ou à l'Etat ;
- Remembrement et restructuration des petites exploitations traditionnelles ;
- Encouragement du système de la "Kgharsa" pour les plantations nouvelles sur les terres collectives ou domaniales ;
- Création d'un Institut de l'olivier qui sera chargé de promouvoir et de coordonner l'ensemble des activités de recherches agronomiques, d'expérimentation et d'études économiques et techniques, cet Institut devra concourir à l'élaboration des programmes de vulgarisation et à la formation professionnelle ;
- Modification des textes relatifs à l'O.N.H. dans le sens d'une participation plus large des professionnels au Conseil d'Administration de cet organisme.

FIN

..... **3**

VUES